

DEPARTEMENT : PYRENEES-ORIENTALES (66)

PLANES

Le Village
66210 PLANES

COMPTE RENDU

Conseillers
en exercice : 7
Nbre de présents : 7
Nbre de votants : 7

Séance du :
L'an deux mille vingt
le 25 mai

Le Conseil Municipal de PLANES étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation du 19 mai 2020 sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : MM. RIU Pierre, DEMONTE Claude, BAJAUD Christophe, DEMONTE Ludovic, ALLIES Anne-Marie, FILLOT Olivier, BARJOLLE Pauline

Affichage le : 26/05/2020

Etaient absents :

Madame BARJOLLE Pauline a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

VALIDATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020

2020-015 – BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE

La lecture du budget primitif de la Commune fait apparaître les résultats suivants :

- En fonctionnement :
 - * Dépenses : 404 226.00 €
 - * Recettes : 404 226.00 €
- En investissement :
 - * Dépenses : 305 990.00 €
 - * Recettes : 305 990.00 €

2020-016 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

La lecture du budget primitif du service de l'eau et de l'assainissement de Planès fait apparaître les résultats suivants :

- En fonctionnement :
 - * Dépenses : 61 919.00 €
 - * Recettes : 61 919.00 €
- En investissement :
 - * Dépenses : 39 526.00 €
 - * Recettes : 39 526.00 €

2020-017 – VOTE DES TAXES LOCALES DIRECTES

Conformément à l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de voter les taux des taxes directes locales pour 2020.

Vu la circulaire du Ministère de l'Intérieur du 09 mars 2004 qui commente les règles applicables au vote des taux des impôts locaux, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduite en 2019 les taux de l'année 2020, à savoir :

- Taxe d'habitation : supprimée
- Taxe foncière sur le bâti : 10.00 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 46.60 %.

2020-018 - SUBVENTIONS

Monsieur le Maire donne lecture des demandes de subventions reçues en mairie.
Monsieur le Maire donne lecture des subventions octroyées en 2019.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide d'octroyer les subventions suivantes :

- | | |
|--------------------------------|----------|
| - A.D.M.R. : | 70.00 € |
| - Comité des fêtes de Planès : | 350.00 € |
| - Amicale des pompiers | 70.00 € |

2020-019 - RODP ERDF

M. le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la Commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'avait pas été actualisée depuis un décret du 27 janvier 1956. L'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité a permis la revalorisation de cette redevance.

M. le Maire donne connaissance au Conseil municipal du décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Pour 2020 le montant de la redevance est de 212.00 €

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

ADOpte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

2020-020 - RODP TELECOMMUNICATIONS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les ouvrages des opérateurs de téléphonies dont France Télécom/Orange occupant le domaine public routier ouvrent droit à une redevance.

Monsieur le Maire expose qu'un décret en date du 27 décembre 2005 a été publié en remplacement d'un premier décret en 1997 qui avait été annulé. Il fixe les modalités de calcul des redevances d'occupation du domaine public dues par les opérateurs de téléphonies et que ce décret est venu fixer des plafonds en fonction de chaque emprise et de leurs durées.

Monsieur le Maire indique que le ministre délégué à l'industrie a précisé les modalités de calcul de la revalorisation du montant des redevances prévues à l'article R20-53 du code des postes et communications électroniques. En conséquence les tarifs pourraient être fixés dans les conditions suivantes :

VOIES COMMUNALES

1/ Pour les infrastructures souterraines : par artères et par kilomètre :

41.66 € pour 2020

2/ Pour les autres installations (cabines téléphoniques), par mètre carré au sol :

27.77 € pour 2020

3/ Pour les infrastructures aériennes par kilomètre :

55.54 € pour 2020

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte les montants de la redevance tels qu'exposés ci-dessus.

2020-021 - DESIGNATION DES DELEGUES AUX SYNDICATS

Le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément aux articles L.2163-46, L.2163-5, L.2163-6 et L.2163-7 du Code général des Collectivités Territoriales, il y a lieu de procéder à la désignation des représentants de la Commune au sein des divers syndicats intercommunaux, des associations et des commissions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DESIGNE pour chaque syndicat et association les délégués suivants :

1 - Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la région de Mont-Louis (S.I.V.M) :

Titulaires : RIU Pierre, DEMONTE Claude

Suppléants : DEMONTE Ludovic, BAJAUD Christophe

2 - Syndicat de l'Abattoir de Cerdagne-Capcir (S.I.A.)

Titulaire : DEMONTE Claude

Suppléant : DEMONTE Ludovic

3 - Syndicat Intercommunal pour la réémission de la Télévision en Cerdagne et Capcir (S.I.R.T.)

Titulaire : FILLOT Olivier

Suppléant : DEMONTE Claude

4 - Communauté de Communes Capcir Haut Conflent

Titulaires : RIU Pierre

Suppléants : DEMONTE Claude

5 - Syndicat Départemental d'Electricité des P.O. (SYDEEL 66)

Titulaire : RIU Pierre

Suppléant : BAJAUD Christophe

6 - Parc Naturel Régional (P.N.R.)

Titulaire : BARJOLLE Pauline

Suppléant : FILLOT Olivier

7 - Centre National d'Action Sociale (C.N.A.S.)

Titulaire : RIU Pierre

8 - Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC66)

Titulaire : BAJAUD Christophe

Suppléant : RIU Pierre

9 - Communes Forestières

Titulaire : RIU Pierre

Suppléant : DEMONTE Ludovic

10 - Délégué Questions Défenses

Titulaire : RIU Pierre

11 - SIOCCAT / Syndicat intercommunal pour la promotion des langues occitane et catalane

Titulaire : RIU Pierre

Suppléant : ALLIES Anne-Marie

VOIRIE SUR LE CD DANS LE VILLAGE

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le problème rencontré l'an passé sur le CD 32 entre le lieu-dit « Al Castell » et « Al Mitg ».

Monsieur le Maire précise que le Département a réalisé, il y a deux ans, des travaux de comblement du fossé sur le CD 32 après le quartier « Al Castell » à Planès sur une trentaine de mètres. Il manque 170 ml a comblé pour permettre le croisement de deux véhicules et sécuriser ce tronçon. Cette partie est très dangereuse et beaucoup de véhicules l'hiver finissent leur course dans le fossé.

L'hiver dernier c'est le bus de ramassage scolaire qui s'est retrouvé en travers de la route l'arrière du bus prêt à plonger dans le vide.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il est d'accord pour que la commune réalise ces travaux.

Monsieur le Maire donne lecture des devis reçus.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal

DECIDE de réaliser les travaux de comblement du fossé

PRECISE que la société COMAS a été choisie pour réaliser ces travaux pour un montant HT de 6 400.00 € soit 7 680.00 € TTC

PRECISE qu'une demande de subvention aussi élevée que possible devra être demandée

PRECISE que les crédits nécessaires ont été portés sur le Budget Primitif

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

2020-023 – SECURISATION VOIRIE SUR LE CD DANS LE VILLAGE – DEMANDE AIT

Monsieur le Maire rappelle la précédente délibération par laquelle le conseil municipal souhaite engager les travaux de sécurisation du CD 32 entre le lieu-dit « Al Castell » et « Al Mitg ».

Il précise que la commune pourrait obtenir l'aide du Département pour le financement de ces travaux d'un montant de 6 400.00 € HT soit 7 680.00 € TTC.

Où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le conseil municipal

SOLLICITE l'aide financière du Département au titre de l'Aide à l'Investissement Territorial (AIT) 2020 pour un montant aussi élevé que possible.

ARRETE comme suit le plan de financement prévisionnel :

- Département AIT 2020 (68 %) 4 352.00 €
- Autofinancement (20%) 2 048.00 €

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

2020-024 – SECURISATION VOIRIE SUR LE CD DANS LE VILLAGE – DEMANDE DES PRODUITS D'AMENDE DE POLICE

Monsieur le Maire rappelle la précédente délibération par laquelle le conseil municipal souhaite engager les travaux de sécurisation du CD 32 entre le lieu-dit « Al Castell » et « Al Mitg ».

Il précise que la commune pourrait obtenir une subvention par le biais des produits d'amendes de police pour parfaire le financement de ces travaux d'un montant de 6 400.00 € HT soit 7 680.00 € TTC.

Où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le conseil municipal

PRECISE qu'une demande de subvention aussi élevée que possible devra être demandée au Département par le biais des produits d'amendes de police.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

2020-025 – CHANGEMENT DE LA CHAUDIERE DU GITE

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la chaudière du gîte est tombée en panne. Cette dernière est au gaz. Elle chauffe l'eau mais également sert pour le chauffage de la maison. Un plombier s'est rendu sur place et il est impossible de la réparer. Des devis ont été demandés.

Où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE de réaliser le changement de chaudière au gîte du malaza

PRECISE que la société BASSO a été choisie pour réaliser ces travaux pour un montant HT de 5 618.99 € soit 6 180.89 € TTC

PRECISE que les crédits nécessaires ont été portés sur le Budget Primitif

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

2020-026 – TRAVAUX EN FORET COMMUNALE

Monsieur le Maire donne lecture du devis de l'ONF concernant des travaux sur les routes forestières de Planès et de prolongement de la route forestière de Saint-Pierre Dels Forcats sur la commune de Planès.

Ces travaux consistent à la création de place de retournement, la création de renvois d'eau, l'entretien des talus, le passage de l'épareuse et l'enlèvement des chablis suite à la tempête Gloria.

Le devis s'élève à la somme de 9 040.75 € HT soit 10 076.20 € TTC

Où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE de réaliser les travaux sur les pistes forestières

PRECISE que l'ONF a été choisi pour réaliser ces travaux pour un montant HT de 9 040.75 € HT soit 10 076.20 € TTC

PRECISE que les crédits nécessaires ont été portés sur le Budget Primitif

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la communauté de communes va venir faire l'entretien des chemins de randonnée sur la commune. Il précise par contre qu'aucune date n'a pu être donnée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Le Maire,



Pierre Riou

